



NOTE AUX RÉDACTIONS

Le 4 février 2025

ENTITÉS ET POLITIQUES PUBLIQUES

LA CINÉMATHÈQUE FRANÇAISE

Association créée en 1936, la Cinémathèque Française a pour mission de gérer une riche collection de films et d'objets liés au cinéma, afin de la faire connaître au public, cinéphile ou non. Institution de renom international, elle se heurte toutefois à des problèmes que la Cour avait déjà identifiés dans son précédent rapport publié en 2014.

La Cinémathèque française doit en premier lieu mieux gérer ses réserves, croissantes, dispersées, coûteuses et insuffisamment sécurisées. La Cinémathèque française se trouve confrontée à un manque de stratégie immobilière qui s'avère coûteux.

Elle vient d'initier un plan d'investissement 2024-2029 estimé à 17,6 M€, qui n'est toutefois ni financé, ni adossé à une stratégie immobilière globale hiérarchisant clairement les priorités. Le site de Bercy, mis gratuitement à disposition par l'État – qui a investi 34 M€ pour sa rénovation –, a une configuration peu adaptée pour accueillir des expositions.

Les collections de films et d'objets sont stockées sur cinq sites de réserves, dont elle n'est pas propriétaire et dont le coût est très élevé et croissant (+12% de 2016 à 2023) pour les collections d'objets. Mais la priorité la plus urgente est la mise en sécurité des collections de films anciens, sujets à des risques d'incendie.

En deuxième lieu, la fréquentation de la Cinémathèque reste insuffisante et plutôt en diminution, que ce soit pour les projections de films, notamment auprès des plus jeunes, des expositions ou du centre de documentation. Certes, un projet d'antenne délocalisée à Marseille, bénéficiant d'un financement du plan France 2030 pour 5 millions d'euros, vise à élargir les publics, mais cet investissement est à l'évidence moins prioritaire que la construction et la mise en sécurité des réserves.

Le projet d'un musée national du cinéma à la hauteur de la collection ne peut s'inscrire que dans une réflexion globale sur la rationalisation des lieux de réserves, l'avenir du site de Bercy et le modèle économique de la Cinémathèque.

Celui-ci est en effet à revoir. Outre les défis anciens évoqués, la Cinémathèque se trouve confrontée aux nouveaux enjeux de conservation et de diffusion liés au développement du numérique et au manque de mutualisations avec les autres cinémathèques. Opérateur de l'État, donc sous plafond d'emplois, cette association vit essentiellement, depuis les années soixante et par l'intermédiaire du CNC, d'une subvention de l'Etat d'environ 20 M€ par an, représentant les trois quarts de son budget (27 M€). Le niveau élevé de la subvention ne l'incite pas à évoluer et à développer davantage ses ressources propres.

Enfin, sa gouvernance est à interroger. L'indépendance revendiquée par la Cinémathèque est de facto relative depuis soixante ans qu'elle est financée sur fonds publics. Le ministère de la culture est sensé exercer sa tutelle via le CNC, qui est cependant pour l'association plus un partenaire qu'une véritable tutelle. Le statut associatif actuel a montré un défaut de contrôle et de vision stratégique par la tutelle, comme en témoigne des contrats d'objectifs et de performance en trompe l'œil ainsi que l'absence de stratégie immobilière cohérente.

Près de 90 ans après la création de la CF, les statuts de l'association sont devenus obsolètes : rien ne justifie que le ministère de la culture soit absent du conseil d'administration d'un de ses opérateurs et le CNC n'y a au demeurant qu'une voix consultative. Pour assurer le développement de la Cinémathèque française, d'autres formes juridiques, comme celle d'une fondation reconnue d'utilité publique, pourraient être expertisées. En fin de compte, un adossement renforcé au CNC, voire une intégration, en laissant demeurer à ses côtés une association des amis de la Cinémathèque, lui permettrait de mener une stratégie de long terme plus adaptée à ses ambitions.

[Lire le rapport](#)

CONTACTS PRESSE

Julie Poissier ■ Directrice de la communication ■ T 06 87 36 52 21 ■ julie.poissier@ccomptes.fr

Sarah Gay ■ Chargée des relations presse ■ T 06 50 86 91 83 ■ sarah.gay@ccomptes.fr

